GRAND CONSEIL **M 3157**
de la République et canton de Genève

Signataires : Jean-Marc Guinchard, Jacques Blondin

Date de dépôt : 3 septembre 2025

Proposition de motion
pour rendre accessibles les contremines de la rue Le-Fort et du Musée d'art et d'histoire de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

– que les contremines de la rue Le-Fort et du Musée d'art et d'histoire de Genève constituent des éléments patrimoniaux d'une grande importance historique et culturelle pour notre ville ;
– que ces infrastructures, datant de l'époque où Genève était fortifiée, témoignent de l'ingéniosité et des compétences techniques de nos ancêtres dans le domaine de la défense ;
– que l'accès à ces contremines permettrait non seulement de sensibiliser le public à l'histoire de Genève, mais aussi de valoriser notre patrimoine architectural et historique auprès des visiteurs et des habitants ;
– que de nombreuses villes européennes ont su intégrer des sites historiques dans leur offre touristique, favorisant ainsi l'éducation et la culture tout en soutenant l'économie locale ;
– que l'ouverture de ces contremines au public pourrait également contribuer à une meilleure compréhension de l'histoire militaire et de la défense de notre région,

invite le Conseil d'Etat

– à étudier la faisabilité de l'ouverture des contremines de la rue Le-Fort et du Musée d'art et d'histoire de Genève au public, sachant que celles du MAH ont été ouvertes au public il y a quelques années ;

ATAR ROTO PRESSE – 80 ex. – 09.25

– à établir un budget d'investissement et d'exploitation à cet effet ;
– à mettre en place un plan d'accessibilité qui garantisse la sécurité des visiteurs tout en préservant l'intégrité des sites ;
– à élaborer des initiatives éducatives et culturelles autour de ces sites pour encourager leur valorisation et leur fréquentation.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les contremines de la rue Le-Fort et du Musée d'art et d'histoire de Genève sont des vestiges remarquables de l'histoire militaire genevoise. Construites à l'époque où Genève était fortifiée, ces structures souterraines servaient à protéger la ville contre les attaques ennemies en permettant de détecter et de neutraliser les tentatives de sape.

Historiquement, ces contremines témoignent de l'ingéniosité des ingénieurs militaires de l'époque et de l'importance stratégique de Genève en tant que place forte. Leur existence nous rappelle les défis auxquels nos ancêtres ont dû faire face pour assurer la sécurité et la pérennité de la cité.

Aujourd'hui, ces contremines constituent un patrimoine unique qui mérite d'être préservé et valorisé. En rendant ces sites accessibles au public, nous avons l'opportunité de renforcer le lien entre les Genevois et leur histoire, tout en enrichissant l'offre culturelle et touristique de notre ville.

L'ouverture des contremines au public offrirait une expérience immersive et éducative, permettant aux visiteurs de mieux comprendre les enjeux de la défense urbaine à travers les siècles. De plus, cela contribuerait à la dynamisation de notre patrimoine local et à l'attractivité de Genève en tant que destination culturelle.

Lors des travaux en commission qui ont permis, il y a deux législatures, d'inscrire ces merveilles au patrimoine de l'Etat et à leur protection, les représentants de la Compagnie 1602, auditionnés, ont proposé leurs services afin d'entretenir et de faire visiter ces vestiges de notre passé.

Ces contremines atteignaient au XVIII^{e} siècle environ 7 km, dont il ne reste que quelques centaines de mètres encore accessibles, certaines ayant été démolies (par exemple sous le parc des Bastions) ou murées par les propriétaires des immeubles en surface.

Nous estimons qu'il est de notre devoir de préserver et de promouvoir ces témoins de notre passé, afin de les transmettre aux générations futures et de renforcer l'identité culturelle de Genève. C'est pourquoi nous invitons le Conseil d'Etat à étudier les modalités de mise en valeur et d'accessibilité de ces sites exceptionnels.